

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du Jeudi 5 mars 2015 Par suite d'une convocation en date du 26 février 2015, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 5 mars 2015 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 14 En exercice : 14 Présents : 8 Votants : 14 Délibération n°D_2015_03_05_09</p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamosset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, M. Christophe Albert, M. Jean-Luc Barthod, M. Fabrice Bonnard, M. Alain Cartier, M. Fabrice Excoffier Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents ayant donné procuration : Mme Maryline Derouet à M. Alain Cartier, Mme Sandrine Jallin à M. Christophe Albert, Mme Nathalie Venancio à M. Fabrice Excoffier, M. Aurélien Chaîne à Monsieur Alain Chamosset, M. Philippe Marguerie à M. Patrick Falcoz, M. Julien Verdier à Mme Raphaëlle Cons Absent excusé : / Absent : / Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. Christophe Albert est désigné pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Réglementation Chemin Sur la Tour

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, suite à la réception en mairie, d'une pétition relative à la circulation des camions Chemin Sur la Tour à Sarzin, la municipalité est amenée à réglementer la circulation sur cette voie.

En aparté, Monsieur le Maire indique que cette voie va être élargie, depuis l'intersection de la route de Sarzin jusqu'au bassin, avec la création d'un trottoir du côté des habitations, de façon à sécuriser les piétons. L'élargissement de cette voie se fera en parallèle de la mise en souterrain de la 20 000 volts avec un renforcement de réseau avec la mise en place d'un transformateur à proximité du bassin.

Après avoir apporté une attention particulière à ce dossier, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide la réglementation qui suit, à savoir :

- Limitation à 3 camions le matin de 9h00 à 11h30 et 3 camions l'après-midi de 13h30 à 16h00 ;
- Interdiction de circulation le mercredi après-midi, le samedi, le dimanche et les jours fériés ;
- Limitation de vitesse à 30km/heure pour tous véhicules ;
- Nettoyage hebdomadaire de la voie par le propriétaire qui reçoit les apports de terre.

Cette délibération concerne le dépôt de terre sur la propriété de Monsieur Claude Perruisset.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : 03/03/15 Et de la publication le : 03/03/15</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Contamine Sarzin, le 9 mars 2015 Le Maire, A. CHAMOSSET</p>
--	---


